



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9289^e séance

Lundi 20 mars 2023, à 12 h 25

New York

Provisoire

Président : M. Afonso (Mozambique)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. Parga Cintra
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Olmedo
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M ^{me} Osei
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (S/2023/154)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 12 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (S/2023/154)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Volker Perthes, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Perthes.

M. Perthes (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de leur faire un nouvel exposé. La dernière fois que je me suis adressé au Conseil, le 7 décembre 2022 (voir S/PV.9211), les dirigeants militaires soudanais et un large éventail d'acteurs civils venaient de signer un accord-cadre politique. Ce tournant décisif a marqué le début d'une nouvelle phase du processus politique, qui doit aboutir à une nouvelle période de transition. Aujourd'hui, nous n'avons jamais été aussi près d'une solution, même si des difficultés demeurent. Voici où nous en sommes.

Le 9 janvier, les signataires de l'accord-cadre ont entamé, avec l'aide du mécanisme trilatéral composé de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'ONU, de vastes consultations sous la forme d'ateliers organisés sur cinq questions litigieuses : le démantèlement de l'ancien régime, l'Accord de paix de Djouba, l'est du Soudan, la justice transitionnelle et la réforme du secteur de la sécurité. Parler d'ateliers pour ces consultations n'est pas tout à fait le mot qui convient. Chaque consultation a rassemblé des centaines de Soudanaises et de

Soudanais, dont la plupart venaient de l'extérieur de la capitale, représentant un large spectre social, professionnel et politique. Les conférences et ateliers ont même vu la participation de certaines personnes qui avaient auparavant rejeté publiquement le processus politique. Chaque atelier a ainsi créé un espace de discussion public et transparent entre les citoyens soudanais de tous horizons, notamment des groupes de la société qui ont souvent le sentiment de ne pas être écoutés. Bien que l'engagement de garantir une représentation d'au moins 40 % de femmes soudanaises ne se soit pas concrétisé, celles-ci ont participé activement aux discussions.

Un consensus a été atteint dans de nombreux domaines. Au cours de l'atelier sur l'est du pays, par exemple, d'importantes avancées ont été réalisées, notamment un accord sur un forum qui ouvrira la voie à la réconciliation dans cette région. La conférence nationale sur la justice transitionnelle, qui s'achève aujourd'hui, a permis de faire progresser une conception commune du principe de responsabilité et de la réconciliation.

La réforme du secteur de la sécurité et l'intégration des forces figurent parmi les questions les plus sensibles dans le cadre du processus en cours. Jeudi dernier, les dirigeants militaires et civils ont signé un document commun sur le contenu et les étapes de la réforme du secteur de la sécurité. Cela nous permet – le mécanisme trilatéral – d'organiser le dernier atelier d'ici la fin de la semaine. Il sera axé sur les options réalisables dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et de l'intégration des Forces d'appui rapide et des mouvements armés au sein d'une armée professionnelle nationale. Il est à espérer qu'il proposera également une première feuille de route pour la mise en œuvre de ces mesures au cours des années à venir.

Les choses évoluent rapidement. Hier, les signataires militaires et civils ont à nouveau rencontré le mécanisme trilatéral, le Quatuor (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, États-Unis et Royaume-Uni) et l'Union européenne pour confirmer leur attachement à ce processus et discuter des prochaines étapes. Sur la base de ce que ces parties avaient convenu, nous, le mécanisme trilatéral, avons convoqué une réunion préparatoire au Palais républicain, où elles ont accepté d'entamer le processus de rédaction d'un accord politique final et d'une constitution de transition. Elles ont également mis en place un comité chargé d'établir, selon un calendrier, des contacts avec les parties et mouvements non signataires. Leur objectif est de parvenir à un

accord politique final, de s'entendre sur la constitution et de lancer le processus de formation d'un gouvernement civil avant la mi-avril. C'est ambitieux, mais c'est réalisable, avec la volonté politique nécessaire.

Nous, le mécanisme trilatéral, constatons avec beaucoup de satisfaction que peu de divergences subsistent sur le fond entre les principaux acteurs. Il s'agit notamment des chefs de deux grands mouvements armés, qui sont membres du Gouvernement actuel dirigé par les militaires, mais qui n'ont pas signé l'accord-cadre et n'ont pas participé aux réunions d'hier. Leur principal désaccord avec les signataires ne porte pas sur les structures de la transition ou du prochain Gouvernement, mais sur le fait qu'ils souhaitent obtenir l'assurance d'y être représentés. Rejoindre le processus et exprimer leurs demandes dans le cadre de l'accord politique final serait le meilleur moyen d'y parvenir.

Le processus a été véritablement géré par les Soudanais. Nous, l'ONU et nos partenaires du mécanisme trilatéral, avons activement facilité ce processus et nous continuerons à le faire. Le général de corps d'armée Al-Burhan, Président du Conseil souverain, et le général Hemetti, Vice-Président, ont souligné à plusieurs reprises qu'ils souhaitaient mener le processus à son terme et remettre le pouvoir à un gouvernement civil. Leur engagement et la coopération des chefs militaires et civils au cours des dernières semaines pour parvenir à une solution sont particulièrement louables.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par l'augmentation des tensions entre l'armée soudanaise et les Forces d'appui rapide ces dernières semaines. J'ai appelé les deux parties à une désescalade urgente et je me félicite de leur décision la semaine passée d'établir un Comité conjoint de sécurité et de leur accord sur les aspects fondamentaux de l'intégration et de la réforme du secteur de la sécurité.

Il faut que les parties civiles achèvent rapidement les discussions sur les mécanismes de sélection d'un Premier Ministre et de formation d'un gouvernement. Un dialogue transparent avec le public, les jeunes dans la rue et les acteurs qui n'ont pas, ou pas encore, participé au processus est nécessaire pour asseoir la légitimité du futur gouvernement.

Le temps presse. L'ampleur des défis auxquels sont confrontés les citoyens et auxquels devra faire face tout nouveau gouvernement est énorme. Les besoins humanitaires au Soudan atteignent des niveaux record, 15,8 millions de personnes, environ un tiers

de la population, ayant besoin d'une aide humanitaire cette année. Les prix élevés des denrées alimentaires et l'augmentation de la faim continuent de susciter une vive préoccupation.

Les conflits locaux, en particulier dans les États du Darfour, du Nil-Bleu, du Kordofan méridional et du Kordofan occidental, tournant principalement autour du contrôle et de l'accès aux ressources, continuent de faire des morts et des blessés et de provoquer des déplacements de civils. Plus de 16 000 personnes ont été déplacées en raison du conflit entre décembre de l'année dernière et février. En décembre dernier, lors d'un seul incident à Bleil, au Darfour méridional, des affrontements intercommunautaires ont coûté la vie à au moins 15 personnes, ont fait 47 blessés et ont provoqué le déplacement de près de 13 000 personnes.

Les interventions de plus en plus nombreuses des autorités ont permis de désamorcer ces situations et de négocier une cessation des hostilités. Dans plusieurs cas, des enquêtes ont également été menées, ce qui représente une évolution positive. Dans le même temps, le déploiement des forces conjointes de maintien de la sécurité continue d'être retardé. Dans le contexte de ces conflits, nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de violences sexuelles, qui doivent faire l'objet d'enquêtes.

Le Comité du cessez-le-feu permanent poursuit ses activités de suivi. Fait encourageant, aucune violation du cessez-le-feu n'a été signalée depuis mon dernier exposé. Lors de ma récente réunion avec le Haut Comité militaire conjoint, ses membres ont appelé de nouveau à un appui international renforcé et ont demandé que la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan continue de présider le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour.

L'accès humanitaire demeure une préoccupation majeure, tout comme les obstacles bureaucratiques et administratifs qui entravent l'efficacité des opérations de l'ONU et des organisations non gouvernementales qui sont nos partenaires. Nous continuons à dialoguer avec les autorités pour remédier à ces difficultés, notamment en ce qui concerne la délivrance de visas au personnel de l'ONU. Des réactions plus lentes impliquent un appui limité, y compris moins rapide, à la population soudanaise. Nous poursuivons également le dialogue avec le Gouvernement sur la mise en œuvre du Plan national de protection des civils.

Les manifestations contre le régime militaire se sont poursuivies, quoique moins nombreuses et moins fréquentes. Bien que le recours excessif à la force ait diminué au fil du temps, un jeune manifestant a été abattu par un policier à Khartoum, le 28 février. Les mesures immédiates prises par les autorités pour enquêter sur sa mort et lever l'immunité de l'officier de police sont prometteuses. Je demande instamment aux autorités de faire des progrès visibles dans les enquêtes sur cette affaire et sur d'autres violations des droits humains et de traduire les auteurs de ces actes en justice.

La décision rendue le 6 mars par un tribunal d'acquitter et de libérer huit jeunes hommes accusés d'avoir tué un agent de renseignement militaire l'année dernière mérite d'être saluée, compte tenu de l'absence de preuves à leur encontre. Je me félicite également de la libération de 300 autres hommes, qui étaient détenus sans avoir été inculpés, sur ordre des Gouverneurs du Darfour septentrional et du Darfour occidental en 2021 et 2022. Les autorités doivent respecter le droit des accusés à une procédure régulière et libérer toute personne détenue illégalement.

L'ONU poursuit également ses démarches auprès des autorités et des groupes armés en vue de la libération des enfants associés à de tels groupes. Au cours des deux derniers mois, 122 enfants, 92 garçons et 30 filles, ont été libérés au Darfour.

Les défis auxquels se heurte le Gouvernement sont immenses. Répondre aux besoins humanitaires et économiques urgents, garantir la sécurité, la justice et le respect des droits humains, rétablir la paix et faire progresser la transition démocratique sont autant de revendications clefs des Soudanaises et des Soudanais.

L'ONU coordonne et planifie conjointement avec des partenaires internationaux l'appui collectif aux priorités du Gouvernement et à la phase de transition après la conclusion de l'accord. Nous avons déjà organisé une première discussion avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs afin d'appuyer les priorités du nouveau Gouvernement qui sera mis en place après l'accord.

Qu'il me soit permis pour conclure de rappeler le chemin parcouru par les Soudanais : au cours de mon exposé devant le Conseil l'année dernière à la même période (voir S/PV.9006), le mécanisme trilatéral commençait tout juste à faire la navette entre les parties prenantes soudanaises. Des manifestations avaient alors lieu tous les deux ou trois jours et les principaux acteurs

ne voulaient pas se parler, et encore moins négocier les uns avec les autres. Aujourd'hui, les parties prenantes soudanaises sont plus proches que jamais d'un règlement et du retour à un gouvernement civil. Ce processus, qui n'est certainement pas parfait et qui est parfois critiqué pour sa lenteur, a réussi à faire en sorte qu'un groupe large et suffisamment inclusif d'acteurs, en particulier les autorités militaires et les partis d'opposition civils, parviennent quasiment à un accord.

Alors que les Soudanais franchissent ce dernier obstacle, les efforts collectifs de la communauté internationale sont désormais plus nécessaires que jamais. Il faut soutenir le prochain gouvernement en lui donnant les moyens de s'attaquer aux problèmes majeurs qui restent en suspens : traiter les causes profondes du conflit, mettre en place des dispositifs de sécurité, améliorer de manière significative les conditions de vie des Soudanaises et des Soudanais, et préparer des élections libres et régulières. Le soutien d'un Conseil de sécurité uni sera crucial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Perthes de son exposé important.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Perthes, de son exposé sur les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Je salue également la présence du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Je souhaite faire quatre observations générales. Premièrement, je me réjouis des progrès réalisés depuis l'annonce de l'accord-cadre, le 5 décembre. Le Royaume-Uni se félicite de la diversité et du nombre de participants aux ateliers achevés. Nous sommes favorables à l'organisation de l'atelier restant sur la réforme du secteur de la sécurité dès que possible.

À l'approche du ramadan, il est essentiel de consolider les progrès réalisés jusqu'à présent. Le moment est venu pour toutes les parties de faire fond sur cette dynamique, d'intensifier leur engagement et de parvenir à un accord final dans les semaines à venir. Le Royaume-Uni travaille avec ses partenaires pour garantir une offre de soutien rapide et coordonnée à un gouvernement de transition dirigé par des civils.

Nous soutenons le rôle de la MINUATS, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans la facilitation du processus politique et nous encourageons les non-signataires de l'accord-cadre à se joindre à ces discussions et à contribuer à un accord final.

Deuxièmement, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités soudanaises pour qu'elles créent les conditions propices au succès des négociations. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la libération de centaines de civils darfouriens détenus arbitrairement, mais nous condamnons l'usage excessif de la force contre les manifestants, qui a entraîné la mort de 125 d'entre eux depuis le coup d'État.

Troisièmement, le Royaume-Uni demeure vivement préoccupé par les conflits intercommunautaires qui se poursuivent au Soudan. Nous appelons les autorités soudanaises à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et du Plan national de protection des civils au Darfour, et à déployer la Force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour.

Enfin, la détérioration de la situation humanitaire continue d'avoir des conséquences dévastatrices sur les citoyens soudanais ordinaires. Nous exhortons les autorités soudanaises à lever tous les obstacles bureaucratiques qui empêchent les humanitaires de répondre aux niveaux records de besoins. Il s'agit notamment de traiter d'urgence les demandes de visas et de lever les restrictions à la liberté de circulation du personnel des Nations Unies.

Enfin, le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer la concrétisation des appels du peuple soudanais à la liberté, à la paix et à la justice.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Perthes, pour sa mise à jour riche en informations sur la situation au Soudan. Je salue la présence du représentant du Soudan à la séance d'aujourd'hui.

La signature de l'accord-cadre, le 5 décembre, a ravivé l'espoir d'une transition dirigée par des civils, y compris l'organisation d'élections conformes aux aspirations du peuple soudanais. Nous félicitons les signataires civils et militaires pour les progrès réalisés à ce jour, notamment le lancement, à Khartoum le 8 janvier, de la phase finale du processus politique facilité par le mécanisme trilatéral.

L'Albanie exhorte les non-signataires à se joindre au processus politique et à participer à des pourparlers constructifs, afin de régler les différends qui persistent, et elle invite les signataires à ne pas perdre de vue cette dynamique. En outre, pour être durable, le processus politique doit être global et bénéficier d'un large soutien public.

Tout en se félicitant de la libération de centaines de détenus darfouriens des prisons du pays, l'Albanie reste préoccupée par les nombreux rapports faisant état d'un recours excessif à la force contre les manifestants. La situation actuelle au Darfour et dans l'ensemble du pays montre qu'il est urgent de mettre en œuvre le processus de Djouba. Nous engageons instamment les autorités à enquêter de manière effective, impartiale et opportune sur toute allégation de recours illicite à la force ou sur d'autres violations qui auraient été commises par des membres des forces de sécurité. Les manifestants doivent être autorisés à exercer leur droit de réunion pacifique.

Par ailleurs, il est regrettable que les femmes continuent d'être sous-représentées. Nous encourageons vivement les parties à respecter l'engagement qu'elles ont pris d'inclure des femmes dans leurs délégations, avec un niveau de représentation de 40 %, y compris aux postes de direction et dans les futures institutions de transition.

Malgré les progrès réalisés sur le front politique, nous restons préoccupés par les conséquences des affrontements intercommunautaires dans les États du Nil-Bleu, du Kordofan occidental et méridional et dans les États du Darfour central, du Darfour septentrional et du Darfour méridional.

Les besoins humanitaires restent à un niveau record. Près de 18 millions de Soudanais seront en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2023, et 11,7 millions de personnes, un nombre record, soit près d'un quart de la population soudanaise, sont actuellement confrontées à la faim. C'est pourquoi nous demandons aux autorités soudanaises d'accorder un accès humanitaire sans entrave à toutes les personnes touchées. La situation humanitaire actuelle, les violations graves des droits humains et la situation socioéconomique du pays sont préoccupantes et requièrent une attention immédiate.

L'Albanie est vivement préoccupée par les cas de violence sexuelle contre les femmes, notamment dans les camps de déplacés au Darfour. Le fait que ces incidents

sont peu signalés, parce que les victimes craignent d'être pointées du doigt, stigmatisées et de subir des représailles. De plus, les violations commises contre des enfants, garçons et filles, par des auteurs non identifiés sont extrêmement préoccupantes. Il est choquant de constater que les personnes rescapées et les victimes de violences sexuelles sont souvent elles-mêmes considérées comme des auteurs d'activités immorales. Cette pratique, associée à l'impunité, conduit à réduire les personnes rescapées au silence et à les priver de justice.

Pour conclure, l'Albanie réaffirme son appui ferme au mécanisme trilatéral et salue le travail de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et de son équipe dévouée dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général. Même si l'aide internationale reste cruciale, toutes les parties concernées doivent mettre cette dynamique à profit et leurs intérêts personnels de côté, car c'est uniquement grâce à un processus politique dirigé par des civils, mené et contrôlé par le peuple soudanais lui-même, qu'une solution pourra être trouvée. Il faut offrir au peuple soudanais la possibilité d'avoir un pays stable, capable de fournir des services de base à tous. Il le mérite.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Volker Perthes, de son exposé et du travail qu'accomplit la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan. Je salue la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

L'Équateur exprime sa solidarité avec le peuple soudanais et espère que la crise politique, économique, de sécurité et humanitaire sera surmontée. Pour ce faire, il est essentiel de s'orienter vers une gouvernance civile, inclusive et ancrée dans l'état de droit. Nous saluons la signature de l'accord-cadre le 5 décembre dernier, qui conforte l'espoir d'un règlement politique inclusif et de la formation d'un nouveau gouvernement civil à travers un processus électoral crédible, ouvert à tous et transparent. Nous prenons acte des événements et des discussions qui ont eu lieu ces derniers jours en rapport avec l'exposé que M. Perthes vient de nous présenter. Nous réaffirmons que la participation des femmes est indispensable à la réussite de ce processus politique. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les signataires de maintenir leur engagement en faveur des dispositions de l'accord-cadre relatives à la représentation des femmes, en particulier aux postes de direction

et lorsque seront nommées les futures autorités de transition. Le Conseil doit également encourager les groupes qui n'ont pas signé l'Accord de paix de Djouba à s'associer au processus de paix. L'engagement et le dialogue pour la construction d'un dialogue social sont des outils indispensables.

La violence, en particulier dans les États du Nil-Bleu, du Kordofan occidental et du Kordofan méridional, ainsi qu'au Darfour, reste préoccupante, ayant fait des dizaines de morts – des centaines en fait – dont sept femmes et un enfant au cours de la période considérée. Nous exhortons donc les autorités soudanaises à doubler d'efforts pour protéger les civils. Le Plan national de protection des civils reste essentiel pour améliorer la protection des communautés. Il faut renforcer les mécanismes d'alerte rapide et garantir l'application du principe de responsabilité, ce qui est indispensable pour instaurer la confiance.

Enfin, nous sommes préoccupés par les obstacles bureaucratiques et de sécurité qui entament la capacité de la communauté internationale à fournir une aide humanitaire aux personnes qui en ont le plus besoin, d'autant plus que 15,8 millions de personnes, soit un tiers de la population, ont besoin d'une aide humanitaire. Nous encourageons vivement les autorités à éliminer immédiatement ces obstacles et à respecter l'accord sur le statut de la mission, notamment en levant les restrictions à la circulation du personnel des Nations Unies.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Perthes de son exposé très réfléchi.

Il est essentiel de parvenir à un accord politique final sur un nouveau gouvernement de transition dirigé par des civils pour mettre fin à la crise politique au Soudan et remédier aux problèmes politiques, économiques, de sécurité et humanitaires urgents auxquels le pays est confronté. Nous saluons le travail important accompli pendant la deuxième phase du processus de l'accord-cadre et exhortons les parties à en tirer parti en réglant rapidement les derniers détails d'un accord sur un nouveau gouvernement dirigé par des civils et sur des dispositions constitutionnelles provisoires qui permettront au Soudan de reprendre sa transition démocratique. Nous reconnaissons que les chefs militaires ont réaffirmé leur volonté de retirer l'armée de la vie politique. Nous appelons toutes les parties à faire passer les intérêts nationaux du Soudan avant leurs objectifs politiques étroits et à établir d'urgence une collaboration constructive entre elles pour parvenir à un accord

politique final qui réponde aux appels continus du peuple soudanais à la liberté, à la paix et à la justice. À cette fin, et conscients de la fragilité des transitions démocratiques, les États-Unis promouvront l'application du principe de responsabilité pour les auteurs de troubles, qu'il s'agisse d'acteurs militaires ou politiques, qui tentent de saper ou de retarder les progrès démocratiques au Soudan.

Nous continuons d'appuyer le processus mené par le Soudan en étroite coordination avec le mécanisme trilatéral. Nous exhortons toutes les parties à dialoguer de bonne foi et à veiller à ce que les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et les représentants de toutes les régions du Soudan aient la possibilité de participer à la construction de l'avenir de leur pays. Pour que ce processus aboutisse, les parties doivent promouvoir un environnement propice à la participation de tous les acteurs afin qu'ils puissent exprimer librement leurs vues sans crainte de représailles. En outre, tous les citoyens soudanais doivent être protégés contre la violence sous toutes ses formes. Le plein respect de la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique est crucial. Nous avons toujours condamné la violence contre les manifestants pacifiques et leur détention injuste, et nous demandons de nouveau que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

En ce qui concerne le Darfour, nous constatons avec inquiétude que les conditions de sécurité restent extrêmement instables et dangereuses et que les tensions et la violence se sont accrues dans d'autres régions. La violence chronique montre qu'il est urgent de mettre en œuvre l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, y compris au moyen du plein déploiement de la Force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour, d'une réforme inclusive du secteur de la sécurité et de processus de justice transitionnelle complets, inclusifs et transparents.

M. Olmedo (France) : Je remercie le Représentant spécial pour son exposé. Je salue la participation du Soudan à cette séance.

J'insisterai sur quatre points. Le rétablissement d'une transition démocratique au Soudan demeure la priorité. Nous appelons l'ensemble des forces politiques soudanaises à suivre l'esprit de compromis qui a rendu possible l'accord-cadre du 5 décembre 2022. L'ensemble des acteurs doit faire primer l'unité et élargir la base politique de l'accord-cadre. Cette coopération est indispensable pour traiter les questions qui restent en suspens.

Les discussions doivent prendre en compte l'impératif d'une participation effective des femmes.

Le rétablissement d'une transition démocratique crédible est essentiel pour restaurer la confiance de la communauté internationale. Le Secrétaire général a présenté dans son rapport (S/2023/154) les défis auxquels le Gouvernement civil devra faire face une fois qu'il sera mis en place. Nous saluons les efforts de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) pour préparer cette perspective. Nous serons prêts à prendre toute notre part au soutien international, en lien avec nos partenaires européens, dès lors qu'un gouvernement civil aura été nommé et que les conditions seront réunies.

Le statut quo actuel est précaire et affecte durablement la population soudanaise, en particulier dans les régions périphériques. Je pense d'abord à la situation humanitaire, à laquelle l'Union européenne a répondu en mobilisant 78 millions d'euros en 2022. Nous sommes également préoccupés par le niveau élevé de violences intercommunautaires, dont les causes profondes persistent. L'ensemble des acteurs doit mettre un terme au recrutement de combattants, qui alimente l'escalade sur le terrain. L'Accord de paix de Djouba a fixé un cadre qui doit être respecté, à savoir la réintégration des groupes armés signataires et le déploiement d'une force conjointe. De premières étapes ont été franchies, mais les progrès doivent s'accélérer.

Enfin, nous appelons les autorités à coopérer avec la MINUATS et donc à lever les obstacles qui affectent son fonctionnement. Le blocage des visas de son personnel ou les restrictions à sa liberté de mouvement méconnaissent l'accord sur le statut de la mission. Dans un contexte difficile, la MINUATS continue de s'acquitter de l'ensemble des missions qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité. Nous saluons la facilitation conduite par l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, que nous avons soutenue sans relâche.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour M. Volker Perthes, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, de son exposé instructif.

Le Conseil de sécurité est convenu que le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) s'articulerait autour de quatre piliers, et plusieurs avancées majeures peuvent être constatées dans chacun de ces domaines. Je

voudrais aujourd'hui aborder ces questions l'une après l'autre.

Premièrement, en ce qui concerne la transition politique, le Japon se félicite des récents progrès accomplis sur le plan politique, en particulier la signature de l'accord-cadre politique en décembre 2022. Le Japon salue également l'action menée par le mécanisme trilatéral composé de la MINUATS, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement aux fins de la mise en œuvre de cet accord.

Le mécanisme trilatéral a notamment facilité l'organisation d'ateliers sur les cinq questions en suspens. Le Japon se félicite de la participation à ces ateliers de différentes parties prenantes, y compris des femmes, des jeunes et des représentants de l'ensemble du pays. Bien que ce pourcentage soit encore inférieur à l'objectif fixé par la MINUATS, le Japon se félicite qu'un nombre non négligeable de femmes aient pris une part active aux ateliers.

Le lancement de la phase finale du processus politique, le 8 janvier, et l'annonce, hier, d'un accord sur le calendrier du processus politique ont aussi constitué des étapes importantes en vue du rétablissement d'un gouvernement de transition dirigé par des civils. Le Conseil doit encourager les non-signataires de l'accord à se joindre au processus. Nous devons par ailleurs exhorter les partenaires régionaux et internationaux à appuyer ce processus politique dirigé et contrôlé par les Soudanais, en accord et en étroite consultation avec le mécanisme trilatéral.

Deuxièmement, nous devons continuer d'appuyer le processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix. La lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et du Plan national de protection des civils est une source de vive préoccupation. Le Japon se félicite de tous les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour progresser dans la mise en œuvre de ces deux documents. Nous exhortons en outre le Gouvernement à renforcer les mesures de lutte contre les violences intercommunautaires, qui ont entraîné des déplacements de population à grande échelle.

Troisièmement, pour ce qui est de la consolidation de la paix, de la protection des civils et de l'état de droit, nous sommes profondément préoccupés par le recours excessif à la force contre des manifestants pacifiques qui exerçaient leur droit légitime de réunion pacifique. Nous appelons les autorités à prendre les mesures qui

s'imposent pour empêcher que de tels actes ne soient commis contre des manifestants non violents.

Dernier point mais non des moindres, nous soulignons que les conditions de vie des Soudanais se dégradent. Il est absolument indispensable de rétablir un gouvernement de transition dirigé par des civils qui puisse garantir que le Soudan reçoive une aide humanitaire suffisante de la part de la communauté internationale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le plein soutien du Japon au rôle de la MINUATS. En décembre 2022, le Japon a décidé de verser une contribution de 664 435 dollars pour appuyer les activités menées par la MINUATS dans les États du Nil-Bleu et du Kordofan méridional. Le Japon demeure fermement résolu à appuyer la transition démocratique du Soudan et les aspirations du peuple soudanais à la paix, à la liberté et à la justice, et encourage le Gouvernement soudanais à intensifier ses efforts à cet égard.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Perthes, pour son exposé. Je salue également la présence du représentant du Soudan à cette séance.

Le Soudan se trouve à un moment charnière du rétablissement de sa transition démocratique, sur laquelle reposent les espoirs de liberté, de paix et de justice du peuple soudanais. La Suisse se félicite de l'engagement constructif et des progrès réalisés ces dernières semaines dans le traitement des cinq questions clefs identifiées dans l'accord-cadre du 5 décembre 2022. Nous appelons les signataires à poursuivre sans relâche leurs efforts de dialogue et les forces politiques qui restent en dehors de l'accord-cadre à s'engager de manière constructive. L'engagement renouvelé des dirigeants du Conseil souverain de remettre le pouvoir à un gouvernement civil est également encourageant.

Nous reconnaissons le rôle clef que la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement jouent dans la facilitation de ce processus.

Il s'agit maintenant de consolider sans tarder ces progrès dans un accord politique, et ce notamment pour trois raisons.

Premièrement, une solution politique au niveau national est essentielle pour améliorer ainsi la situation humanitaire, économique et sécuritaire dans l'ensemble

du pays. Nous restons profondément préoccupés par la violence persistante au Darfour, dans les Kordofans et au Nil-Bleu. Ces violences, qui touchent tout d'abord la population civile, sont inacceptables. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire. La Suisse salue le travail du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, l'un des rares mécanismes mis en place par l'Accord de paix de Djouba. Ce comité, soutenu par la Suisse depuis sa création, joue un rôle clef pour désamorcer les tensions. Cependant, il faut faire davantage pour lutter contre l'insécurité, car la souffrance humaine ne cesse d'augmenter. Près de 16 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire. C'est le chiffre le plus élevé depuis 2011.

Deuxièmement, avec le retour imminent d'un leadership civil, nous devons investir dans le renforcement d'une transition inclusive, portée par un large soutien public. Les efforts déployés par les signataires civils et militaires visant à élargir la participation de divers acteurs dans les cinq processus de dialogue constituent un signal encourageant. Toutefois, malgré leur engagement, les femmes restent sous-représentées tout au long du processus. Cela doit changer : les femmes ont été à l'avant-garde de la révolution soudanaise et leur participation pleine, égale et significative reste absolument cruciale pour la réussite de la transition politique. Nous appelons toutes les parties à tenir leurs promesses d'assurer une représentation d'au moins 40 % de femmes dans les futures institutions de transition.

Troisièmement, un engagement ferme en faveur de la justice sera fondamental pour rétablir la confiance du peuple soudanais dans les autorités du pays et briser les cycles de la violence. Les responsables des violations et des abus des droits humains doivent rendre des comptes. Nous restons profondément inquiets des informations récurrentes faisant état de violences sexuelles et fondées sur le genre à l'égard des femmes et des jeunes filles dans les camps de déplacés du Darfour. La récente visite de l'expert sur la situation des droits humains au Soudan est une étape importante. Nous réitérons son appel en faveur d'un processus de justice transitionnelle global et inclusif, adapté aux différentes régions du pays, axé sur les besoins des victimes et tenant compte de la dimension de genre.

Bien qu'un accord politique constitue un pas en avant significatif, le véritable travail ne commencera que par la suite. La Suisse continuera à soutenir la transition au Soudan et à s'engager aux côtés du peuple soudanais sur la voie d'un avenir pacifique.

M. Parga Cintra (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Agyeman de son exposé (voir S/PV.9288) et de sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. J'adresse également mes remerciements au Représentant spécial Perthes de son exposé très important d'aujourd'hui et de sa direction de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Je salue en outre la présence de l'Ambassadeur Al-Harith Idriss Al-Harith Mohamed et des autres représentants du Soudan à la séance d'aujourd'hui.

La dernière fois que le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial Perthes (voir S/PV.9211), les dirigeants militaires soudanais et un large éventail d'acteurs civils venaient de signer un accord-cadre politique. Même si nous pouvions alors saluer les efforts qui avaient conduit à l'accord du 5 décembre 2022, le recul dont nous disposons aujourd'hui nous permet d'évaluer beaucoup plus précisément l'évolution politique du Soudan.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport en date (S/2023/154), la signature de l'accord-cadre a renouvelé l'espoir de renouer avec une transition menée par des civils à Khartoum. Nous nous félicitons que les signataires de l'accord-cadre se montrent jusqu'ici déterminés à trouver une solution à long terme pour sortir de l'impasse politique. Nous les encourageons à promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, à débattre de la manière dont la justice transitionnelle peut faire partie intégrante des politiques publiques dans l'ensemble du Soudan, en particulier au Darfour, dans le Nil-Bleu et au Kordofan méridional, et à prendre de nouvelles mesures en faveur de la réforme du secteur de la sécurité.

La participation des populations locales et de leurs dirigeants est sans aucun doute cruciale pour traiter ces questions de manière adéquate. Nous nous félicitons donc que des représentants locaux, des groupes de la société civile, des dirigeantes, des chefs de mouvements de jeunesse et même des comités de résistance aient participé aux conférences pertinentes.

Il reste évidemment indispensable que le processus de transition soit dirigé et mené par les Soudanais. Le peuple soudanais jugera à juste titre le succès d'une transition dirigée par des civils à l'aune de l'appropriation et du leadership soudanais. Nous saluons donc le mécanisme trilatéral constitué de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour

le développement pour ses efforts constants visant à appuyer et faciliter la transition dirigée par des civils, sur la base du principe fondamental de l'appropriation par les Soudanais. Nous saluons particulièrement les mesures prises par le mécanisme trilatéral pour dialoguer avec les parties prenantes soudanaises qui n'ont pas encore signé l'accord-cadre. Nous encourageons ces acteurs politiques à adhérer à l'accord et à participer aux processus officiels. L'appropriation par les Soudanais suppose des consultations nationales véritablement globales. Nous nous félicitons que le mécanisme trilatéral ait permis une large participation, non seulement dans les dialogues formels mais aussi dans les activités au niveau local.

Les violences intercommunautaires et les conflits armés restent préoccupants, notamment au Darfour, dans l'État du Nil-Bleu et dans le Kordofan méridional. Bien que la MINUATS appuie les processus de paix au Soudan et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, la protection des civils relève désormais de la responsabilité exclusive des autorités soudanaises depuis que l'opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour a achevé son retrait. Par conséquent, la protection adéquate des civils et une paix durable dépendent également des progrès réalisés dans la transition politique dirigée par les civils. Nous saluons les initiatives de règlement du conflit en cours et nous nous félicitons de l'appui apporté par les autorités soudanaises aux efforts de consolidation de la paix. Après tout, les efforts de médiation, les initiatives de consolidation de la paix et les projets de réconciliation sèment les graines d'une paix durable. Des réformes en profondeur sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la violence. La réforme du secteur de la sécurité est peut-être la plus importante. Compte tenu de la situation sur le terrain et des défis auxquels sont confrontés le Soudan et sa population, nous encourageons les autorités soudanaises à s'attacher en priorité à progresser sur ce front.

Je termine en réaffirmant l'appui du Brésil au Soudan, au peuple soudanais et à la MINUATS. Nous espérons que le Soudan parviendra à un règlement politique inclusif et dirigé par les civils.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial Perthes de son exposé et salue la présence du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Des progrès ont été réalisés récemment en ce qui concerne la situation politique au Soudan. Après

la signature de l'accord-cadre politique par les principales parties prenantes soudanaises en décembre, la phase finale du processus politique a été lancée en janvier, et quatre réunions spécifiques ont été organisées par le mécanisme trilatéral constitué de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour traiter des cinq questions en suspens identifiées dans l'accord-cadre.

Hier, les parties concernées ont tenu une réunion préparatoire et sont parvenues à un consensus sur la feuille de route et le calendrier pour la rédaction d'un accord politique final et d'une constitution de transition. Tous ces éléments offrent aux parties soudanaises une occasion importante de rapprocher leurs vues et de parvenir à un consensus. La Chine est encouragée par la volonté politique et l'esprit de consultation dont font preuve toutes les parties impliquées dans ce processus, et soutient toutes les parties dans la poursuite d'un dialogue inclusif dans le cadre du processus politique dirigé et contrôlé par les Soudanais. Cela permettra d'élargir le consensus et de définir une voie de développement adaptée au pays.

Par ailleurs, la situation économique et humanitaire au Soudan est préoccupante. Selon les évaluations de l'ONU, un tiers de la population soudanaise aura besoin d'une aide humanitaire en 2023, et la réduction du financement international constitue une contrainte sérieuse pour l'action humanitaire. Nous appelons les pays concernés et les institutions financières internationales à fournir à nouveau une aide économique au Soudan, immédiatement et sans condition. Certains pays assortissent l'aide de conditions politiques et l'associent au processus politique au Soudan. Cela constitue non seulement une ingérence dans la souveraineté du Soudan, mais aussi un mépris des droits fondamentaux du peuple soudanais, comme le droit à la subsistance et le droit au développement. Nous espérons que la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan redoublera d'efforts pour mobiliser l'aide internationale afin d'atténuer les difficultés auxquelles est confronté le peuple soudanais.

Nous constatons que le nombre d'incidents de sécurité est en baisse, même si des affrontements intercommunautaires se produisent encore occasionnellement au Soudan. Cette situation est intrinsèquement liée aux efforts déployés par le Gouvernement soudanais. Nous saluons les visites opportunes du Gouvernement soudanais dans les communautés touchées par le conflit, son engagement à demander des comptes aux auteurs

d'infractions, ses efforts pour faciliter des accords de réconciliation entre les communautés concernées et la série d'initiatives responsables et efficaces qu'il a prises à cet égard. Nous saluons également le rôle important joué par le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour dans le suivi de la situation de sécurité sur le terrain, et nous appelons la communauté internationale à apporter un appui financier et technique au Soudan afin qu'il puisse assurer la mise en place et le fonctionnement des différents mécanismes prévus par l'Accord de paix de Djouba.

La Chine a des réserves quant au maintien des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la région soudanaise du Darfour. Nous avons exposé notre position en détail lorsque le Conseil a adopté la résolution 2676 (2023) sur les sanctions concernant le Soudan ce mois-ci (voir S/PV.9278). Nous n'avons cessé de souligner qu'outre le fait qu'il ne repose sur aucune base politique et sécuritaire, le maintien par le Conseil des sanctions contre le Darfour limite les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour maintenir la stabilité, protéger les civils et lutter contre la criminalité sur le terrain. Nous nous opposons à la politisation et à la perpétuation des sanctions et nous exhortons les parties concernées à reconnaître que la situation dans le pays s'est améliorée, à écouter les appels des pays de la région en faveur de la levée des sanctions contre le Soudan, à cesser d'utiliser les sanctions à des fins de manipulation politique et à faire des efforts concrets en vue de la levée des sanctions.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial Perthes d'avoir fait le point sur l'évolution de la situation au Soudan. Nous avons pris note du rapport trimestriel du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, présenté tout à l'heure par le Représentant permanent du Ghana (voir S/PV.9288). Nous nous félicitons en outre de la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Nous suivons de près l'évolution de la situation au Soudan. Le paysage politique soudanais reste fragile et la situation peut évoluer dans de multiples directions. Nous saluons la volonté des dirigeants soudanais de coopérer de manière constructive avec les différentes composantes de la société civile, ce qui a permis la signature de l'accord-cadre politique le 5 décembre 2022 avec la participation d'une faction de l'ancienne coalition au pouvoir, les Forces pour la liberté et le changement-Conseil central. Nous prenons note des discussions en

cours dans le pays sur les questions en suspens, notamment avec l'appui des États de la région. Nous espérons que ces efforts auront un effet stabilisateur sur la situation dans le pays.

Dans le même temps, nous constatons que l'accord-cadre politique a laissé de côté des acteurs importants de la scène politique du pays, qui continuent de le rejeter. Nous pensons qu'il est peu probable qu'une accélération artificielle du processus politique actuel contribue à promouvoir un règlement global. Pour parvenir à une solution durable, le dialogue inter-soudanais doit être fondé sur le principe de l'inclusion, ce qui implique la participation de toutes les forces politiques influentes et de tous les groupes ethniques et religieux, y compris les dirigeants régionaux respectés. Nous appelons le mécanisme trilatéral, constitué de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à poursuivre ses efforts pour appuyer la rédaction d'un document constitutionnel propre à rassembler l'ensemble du pays. Nous pensons que toute ingérence extérieure dans les affaires de ce pays ami qu'est le Soudan est contre-productive et inacceptable. Nous sommes convaincus que les citoyens soudanais sont plus que capables de régler eux-mêmes leurs problèmes internes.

La période prolongée de turbulences politiques internes et les violences récurrentes ont eu des effets négatifs sur la situation socioéconomique. Une grande partie de la population soudanaise vit en dessous du seuil de pauvreté et le pays est confronté à des pénuries alimentaires. À cet égard, la question de la capacité de la communauté internationale d'honorer ses engagements en matière d'assistance financière au Soudan revêt une importance particulière. Nous appelons la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) à se pencher sérieusement sur la question du déblocage de l'aide internationale sans aucune condition préalable. Les tentatives de lier cette question au transfert du pouvoir à un gouvernement civil sont hypocrites. D'une manière générale, nous nous voyons dans l'obligation de souligner que les résultats des activités de la MINUATS dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat ne sont pas tout à fait à la hauteur de nos attentes. La Mission se focalise le plus souvent sur un seul axe de travail. Les évaluations contenues dans ses rapports ne sont pas équilibrées, tandis que les opinions des Soudanais sont largement ignorées.

Nous saluons les efforts déployés par les dirigeants soudanais pour stabiliser la situation au Darfour

et mettre en œuvre l'Accord de paix de Djouba. Nous espérons que les autorités nationales et locales soudanaises prendront toutes les mesures nécessaires pour répondre sans délai aux flambées récurrentes de violences intercommunautaires. Nous sommes favorables à la demande de Khartoum de réexaminer les sanctions obsolètes du Conseil de sécurité, à laquelle fait écho la position consolidée de l'Organisation de la coopération islamique, de la Ligue des États arabes et du Groupe des États d'Afrique ici à New York. Nous restons convaincus que la situation actuelle au Darfour requiert la levée immédiate des restrictions imposées il y a 18 ans. Nous espérons que cette question sera résolue sans délai, conformément à la résolution 2676 (2023) adoptée ce mois-ci par le Conseil.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer la volonté indéfectible de la Fédération de Russie de continuer à aider le Soudan, avec lequel nous entretenons des relations amicales, à relever efficacement les défis auxquels il est confronté et à retrouver le chemin d'un développement durable.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Perthes de son exposé sur l'évolution récente de la situation au Soudan. Nous saluons et continuons à soutenir les efforts collectifs de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Je me félicite également de la participation de l'Ambassadeur Mohamed à la présente séance.

Cette séance se tient à un moment historique pour le Soudan. Plus tôt ce mois-ci, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2676 (2023), qui trace les grandes lignes de l'engagement futur de l'ONU au Soudan. Cette résolution, présentée à l'initiative des trois membres africains du Conseil et des Émirats arabes unis, établit un calendrier précis pour déterminer l'avenir du régime de sanctions du Soudan. Près de 20 ans après l'imposition de ces mesures, il est indispensable de mettre en place une clause d'extinction en vue de la levée des sanctions dans un avenir proche.

La séance d'aujourd'hui coïncide également avec le lancement de la phase finale du processus politique. Malgré les difficultés rencontrées tout au long de l'année écoulée, le Soudan a entamé un dialogue, avec l'appui du mécanisme trilatéral, en vue de parvenir à une solution politique durable, dirigée et contrôlée par les Soudanais. Comme l'a souligné le Représentant spécial Perthes

dans son exposé, l'engagement du Soudan a porté ses fruits depuis la signature de l'accord-cadre politique en décembre, notamment en ce qui concerne la signature d'un accord politique final et l'adoption d'une constitution de transition.

Ces mesures positives n'en étant qu'à leurs débuts, les Émirats arabes unis estiment plus important que jamais de veiller à ce que le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale unissent leurs forces pour soutenir le Soudan et son peuple. Cela signifie avant tout qu'il faut aider le Soudan à relever les défis et à surmonter les obstacles auxquels il est confronté, notamment le manque de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Cela implique également de créer l'environnement qui permettra au peuple soudanais de réaliser des progrès tangibles et durables dans le cadre du processus politique. Dans cette optique, je voudrais insister sur trois questions clés.

Premièrement, l'achèvement de la période de transition au Soudan dépend toujours de l'existence d'un large consensus politique. Nous croyons que les éléments qui unissent les parties prenantes soudanaises l'emportent largement sur leurs divergences et, à cet égard, nous saluons les efforts déployés récemment pour élargir l'éventail des parties impliquées dans le processus politique. Nous sommes bien conscients que l'élaboration d'une voie à suivre nécessitera des efforts considérables de la part de tous les acteurs, aussi bien pour surmonter leurs désaccords que pour parvenir à un consensus tout en instaurant la confiance. C'est à notre sens le seul moyen de parvenir à une solution véritablement dirigée et contrôlée par les Soudanais et d'aller de l'avant de manière pacifique.

Deuxièmement, les efforts diplomatiques déployés actuellement dans le cadre du processus politique doivent s'accompagner d'un appui énergétique à l'économie soudanaise. Ces deux volets sont complémentaires et se renforcent mutuellement. L'économie a basculé dans la récession l'année dernière et affiche un taux d'inflation à trois chiffres, parmi les plus élevés au monde. Les acteurs humanitaires estiment qu'environ 15,8 millions de personnes, soit un tiers de la population, auront besoin d'une aide humanitaire cette année. C'est 1,5 million de plus que l'année dernière, et ce chiffre n'a jamais été aussi élevé depuis 2011. La paix n'est pas un phénomène hors-sol. Les conditions matérielles nécessaires au progrès sont indispensables pour lutter contre les inégalités et promouvoir une paix durable. Le Soudan

a besoin d'un appui international pour pouvoir faire face par lui-même aux situations d'urgence et mobiliser ses ressources de manière à instaurer une stabilité à long terme. Compte tenu de la vulnérabilité du Soudan aux chocs climatiques, nous insistons sur la nécessité d'une approche globale qui contribue également à l'adaptation aux changements climatiques et à la résilience des populations locales.

Troisièmement, bien que le Secrétaire général ait fait état d'une diminution du nombre d'atteintes à la sécurité, il convient de s'attaquer aux problèmes persistants en la matière. Nous restons préoccupés par l'augmentation des violences intercommunautaires, notamment par les événements qui ont coûté la vie à un conseiller à la consolidation de la paix dans l'État du Nil-Bleu. Les efforts déployés par les dirigeants locaux et religieux pour désamorcer les tensions sont encourageants. Il convient de s'appuyer sur les dialogues facilités par la MINUATS au niveau local dans diverses régions du Soudan, qui contribuent à apaiser les tensions entre les communautés. Ces efforts restent un pilier fondamental pour la consolidation de la coexistence pacifique dans le pays. Nous prenons acte également du rôle crucial du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, qui poursuit ses activités et son dialogue avec les parties afin d'assurer la mise en œuvre du cessez-le-feu.

Enfin, les Émirats arabes unis restent déterminés à soutenir le peuple soudanais dans sa quête de stabilité et de prospérité.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial Perthes de son exposé et salue la présence du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Malte appuie fermement une transition dirigée par des civils au Soudan qui, une fois mise en place, reflétera les aspirations du peuple soudanais. Nous avons accueilli avec satisfaction la signature de l'accord-cadre politique en décembre dernier et nous exhortons les parties, signataires ou non, à prendre pleinement part au processus politique et à y adhérer. Nous appelons les autorités soudanaises à créer et pérenniser un environnement propice à l'instauration d'un espace civique sûr et inclusif.

L'inclusion de toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et la société civile, dans tous les aspects de la prise de décisions sera déterminante. Seule la participation pleine, égale et véritable des femmes permettra d'intégrer les réalités de l'ensemble

du peuple soudanais au règlement politique définitif. Malte appelle les signataires à honorer l'engagement qu'ils ont pris d'inclure une représentation d'au moins 40 % de femmes dans les organes législatifs, exécutifs et souverains, et nous saluons le soutien apporté à cette fin par la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS).

Le courage dont font preuve les Soudanaises dans leur quête résolue de paix et de démocratie est une source d'inspiration et mérite d'être salué. Bien qu'elles jouent un rôle clef, elles restent exposées à un risque élevé de violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment à la violence sexuelle liée aux conflits. C'est particulièrement le cas des femmes déplacées à l'intérieur du pays qui se livrent à des activités de subsistance hors des camps. Le peu de cas recensés témoigne de la grande réticence des victimes à signaler ces violences, en raison de la stigmatisation et de l'opprobre dont elles font l'objet. À cet égard, Malte appelle une nouvelle fois à l'application du principe de responsabilité. Nous devons faire en sorte que justice soit rendue à toutes les victimes, y compris celles qui vivent dans des régions reculées où la justice est plus difficile d'accès. Les responsables doivent répondre de leurs actes. Nous soulignons également la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à des enquêtes impartiales sur toute allégation relative à l'emploi illicite de la force à l'encontre de manifestants.

Les enfants continuent également à être victimes de graves violations. Malte se félicite de la collaboration entre les autorités nationales soudanaises et l'ONU, qui a abouti à la mise en place d'une feuille de route fondée sur le plan d'action 2016 visant à empêcher et faire cesser le recrutement d'enfants, et salue la mission qui s'est ensuite rendue au Darfour afin d'établir le bien-fondé des allégations de recrutement et d'utilisation d'enfants par les parties au conflit.

Bien que nous nous félicitons de la libération des Darfouriens détenus à Khartoum, nous restons profondément préoccupés par la recrudescence des violences intercommunautaires au Soudan, notamment au Darfour. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'assassinat d'un conseiller à la consolidation de la paix dans l'État du Nil-Bleu et appelons à la protection urgente des travailleurs humanitaires dans le pays.

Sur le plan humanitaire, nous sommes profondément préoccupés par le fait que les besoins du Soudan atteignent des niveaux sans précédent. Un tiers de la population a besoin d'une assistance humanitaire, et la situation devrait s'aggraver cette année. Les chocs

climatiques entraînent aussi des déplacements, ainsi que de la concurrence autour de ressources qui se raréfient, après des années de mauvais choix politiques et d'impunité des dirigeants. Malte estime qu'il faut s'appuyer sur une solide base de donateurs, notamment par l'intermédiaire du dispositif d'aide humanitaire de l'Union européenne. Nous saluons le lancement du Plan d'aide humanitaire de 2023 pour le Soudan et félicitons l'ONU de se tenir prête à mobiliser ses partenaires pour que l'appui financier reprenne à l'issue de la période de transition. Malte soutient également la MINUATS. Le travail de la Mission doit se poursuivre sans entrave, et nous déplorons que des obstacles administratifs pèsent sur l'exécution de son mandat. Par conséquent, nous appelons les autorités à pleinement respecter les opérations de la MINUATS et à lever toutes les restrictions imposées au personnel des Nations Unies dans l'accomplissement de ses tâches.

Pour terminer, Malte réaffirme son attachement à un processus dirigé et contrôlé par les Soudanais, avec l'aide du mécanisme trilatéral, qui fasse advenir des solutions propres à installer la paix et la sécurité au Soudan. Nous sommes convaincus qu'un véritable renforcement de la confiance offrira au peuple soudanais l'avenir auquel il a droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

Je fais la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Je remercie l'Ambassadeur Harold Agyeman, Représentant permanent du Ghana, pour le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, qu'il vient de présenter (voir S/PV.9288). Les trois membres africains du Conseil remercient le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Volker Perthes, de son important exposé, ainsi que de son travail et de celui de son équipe au Soudan. Nous nous félicitons de la participation de l'Ambassadeur Idriss Mohamed, Représentant permanent du Soudan, à la présente séance. Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général (S/2023/154) et soigneusement examiné les recommandations qui y figurent.

Le Soudan est à la croisée des chemins. Les trois membres africains du Conseil sont conscients des efforts déployés par le peuple soudanais pour surmonter les difficultés politiques, humanitaires et de sécurité

qui se posent à lui. Nous conservons notre appui robuste aux initiatives qui sont actuellement menées afin de promouvoir la réconciliation nationale, de rétablir l'ordre constitutionnel et d'assurer la stabilité dans le pays. Par conséquent, nous appelons de nouveau la communauté internationale à continuer d'apporter le soutien nécessaire et à travailler de concert avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) en vue de faciliter le processus de paix, qui doit mettre fin à de nombreuses années de conflit prolongé.

Sur le plan politique, les trois membres africains du Conseil accueillent avec satisfaction les progrès tendant à garantir un processus politique et de transition inclusif au Soudan, qui ont été obtenus grâce à la signature, le 5 décembre 2022, d'un accord-cadre visant à relancer le processus de transition et à sortir le pays de l'impasse politique où il se trouve. Cet accord, qui prévoit une période de transition de deux ans sous une « autorité civile pleinement démocratique », est une réelle avancée vers une sortie de crise et la tenue d'élections crédibles, régulières et démocratiques. Les trois membres africains du Conseil exhortent les partis politiques non signataires à se joindre à la nouvelle dynamique enclenchée par ces évolutions positives. Nous encourageons toutes les parties prenantes à poursuivre à la fois leurs discussions sur toutes les questions en suspens et les consultations avec tous les acteurs sociaux et politiques en vue d'arriver à un accord politique global qui serve au mieux les intérêts du peuple soudanais. Les trois membres africains du Conseil reprennent résolument à leur compte l'appel lancé à toutes les parties par le Président de la Commission de l'Union africaine pour qu'elles travaillent ensemble de bonne foi à la mise en place d'institutions démocratiques, qui permettra le retour à l'ordre constitutionnel.

Nous nous félicitons que le mécanisme trilatéral ait organisé, du 31 janvier au 3 février, une conférence sur le thème « L'Accord de paix de Djouba et la réalisation de la paix », qui a été l'occasion d'aborder la question des droits des femmes. Les trois membres africains du Conseil tiennent à insister sur le fait que la participation des femmes est essentielle à la réussite du processus politique au Soudan. Nous encourageons par ailleurs les partis signataires à donner suite aux engagements de l'accord-cadre et à faire en sorte que les femmes soient représentées dans toutes les sphères, y compris aux postes de décision dans les institutions qui seront créées. La résilience des Soudanaises et leur détermination à œuvrer pour la paix méritent d'être soulignées.

Sur le plan de la sécurité, même si l'insécurité est en baisse, le conflit armé et la criminalité sont toujours des problèmes majeurs au Soudan. Les trois membres africains du Conseil restent principalement préoccupés par la persistance des affrontements intercommunautaires, en particulier dans les États du Nil-Bleu, du Kordofan occidental, du Kordofan méridional, du Darfour central, du Darfour septentrional et du Darfour méridional. Il est regrettable que les populations civiles soient encore prises pour cible, y compris les femmes, les enfants et les personnes vulnérables. Nous maintenons que la violence contre les civils est inacceptable et nous condamnons fermement ces actes odieux.

Les trois membres africains du Conseil encouragent la MINUATS à continuer de prêter assistance au Soudan par des initiatives visant à faciliter le processus politique, renforcer les capacités, consolider la paix et le développement aux fins de la mise en œuvre du Plan national de protection des civils. À cet égard, ils notent avec satisfaction la réalisation par la MINUATS d'une évaluation des menaces contre les civils et l'amélioration de la documentation sur les droits humains en temps de conflit et la protection des civils. Nous soutenons l'action menée par les autorités soudanaises pour créer un climat propice à la reconstruction du pays. Nous saluons ainsi la libération de détenus du Darfour, de Khartoum et de Port Soudan, de même que la décision de ne plus recourir à la force contre les manifestants et l'engagement à protéger les droits de la population civile.

En ce qui concerne la situation humanitaire, les trois membres africains du Conseil de sécurité s'associent à l'appel en faveur d'un appui durable au Plan d'aide humanitaire 2023 pour le Soudan afin de répondre à la grave crise que subit actuellement le pays et qui s'est accentuée suite à l'augmentation des prix des produits alimentaires de première nécessité. Nous appelons la communauté internationale à accorder une attention particulière à la situation socioéconomique du Soudan, qui a été exacerbée par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, et qui pourrait avoir de graves conséquences sur le processus de stabilisation. Nous saluons le rôle de facilitation du mécanisme trilatéral, qui a permis de relancer le processus politique, ainsi que le renforcement de l'aide provenant des donateurs et du Fonds pour la consolidation de la paix. Les trois membres africains du Conseil de sécurité déclarent leur attachement et leur appui aux importants efforts de stabilisation de la situation au Soudan qui sont menés par l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la MINUATS, en étroite

coopération avec les partenaires internationaux, notamment l'ONU, dans le respect du principe de souveraineté du Soudan dans la gestion de ses affaires intérieures.

Pour conclure, le Gabon, le Ghana et le Mozambique réaffirment leur solidarité avec le peuple soudanais et plaident en faveur d'une solution dirigée par les Soudanaises et les Soudanais pour sortir de l'impasse politique, en vue de parvenir à une paix et à une sécurité durables et de continuer d'avancer sur la voie du développement économique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M. Volker Perthes, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), de son exposé bienveillant d'aujourd'hui. Nous souhaitons également remercier l'Ambassadeur Harold Agyman, Représentant permanent du Ghana, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005), de son rapport positif sur les travaux du Comité (voir S/PV.9288). Nous remercions en outre toutes les délégations qui ont manifesté leur appui à l'évolution favorable de la situation politique et à la transition au Soudan.

Comme nous l'avions promis au Conseil de sécurité durant la séance de qu'il a consacré aux activités de la MINUATS en décembre dernier (voir S/PV.9211), l'accord-cadre a été signé le 5 décembre 2022 avec des composantes civiles, notamment les Forces pour la liberté et le changement-Conseil central et une série d'entités professionnelles et syndicales. Nous espérons que cet accord sera suivi d'un accord définitif conduisant à une période de transition de deux ans dirigée par un gouvernement entièrement civil, l'armée s'étant engagée à se retirer de la vie politique. La composante militaire a exprimé à plusieurs reprises son attachement à l'accord-cadre et sa volonté de travailler avec toutes les parties pour parvenir à un accord final en vue d'ouvrir la voie à la mise en place d'un gouvernement civil de transition. Elle a également souligné qu'elle s'employait à convaincre les récalcitrants de se joindre à ces arrangements politiques essentiels afin de convenir de la mise en place d'un gouvernement qui conduira le pays vers la tenue d'élections libres et régulières à l'issue de la période de transition.

Les signataires civils de l'accord-cadre ont commencé à mettre en œuvre un plan dont l'objectif est de parvenir à un consensus national le plus large possible en vue de la signature finale. Le plan prévoit des contacts locaux et régionaux, la mise en place de comités de consultation avec les protagonistes concernés sur les questions en suspens de l'accord-cadre et l'organisation d'ateliers et de conférences pour expliquer l'accord à toutes les parties révolutionnaires intéressées. L'examen des questions en suspens se poursuivra en vue de dégager un consensus aussi large que faire se peut en organisant des réunions spécialisées avec la participation d'experts scientifiques et professionnels pour discuter de la justice, évaluer l'accord de paix, démanteler la structure de l'ancien régime et s'atteler à régler la situation dans l'est du Soudan.

Je tiens à souligner qu'une réunion importante, axée sur le processus et les réalisations politiques, s'est tenue la semaine dernière entre le Président et le Vice-Président du Conseil souverain de transition, les signataires civils de l'accord-cadre, le mécanisme trilatéral et d'autres partenaires régionaux et internationaux. Cette réunion a débouché sur des résultats importants, notamment l'achèvement des discussions sur la justice transitionnelle, la réforme du secteur de la sécurité et la réforme militaire dans le cadre des différents ateliers prévus, une décision selon laquelle le mécanisme trilatéral devrait appeler les signataires et les non-signataires à commencer immédiatement à rédiger un accord final, et une demande adressée aux comités conjoints compétents des forces signataires et du mécanisme trilatéral de mettre à jour le calendrier pour mener à bien les tâches en suspens et signer l'accord final le plus rapidement possible.

S'agissant de l'application de l'Accord de paix de Djouba, le mois dernier, le Gouvernement de transition a signé avec les mouvements qui ont adhéré à l'Accord des calendriers pour la mise en œuvre des points en suspens. Ces calendriers ont été établis à la suite d'un atelier de cinq jours organisé par la République du Soudan du Sud, pays frère. L'atelier a notamment permis l'élaboration d'un tableau d'exécution révisé pour la mise en œuvre de l'Accord, qui a été approuvé par le Gouvernement et les partenaires du processus de paix. Ce tableau d'exécution a été signé le 12 février par le Président du Conseil souverain de transition et le Président du Soudan du Sud, ainsi que par les parties au processus de paix et les dirigeants des organisations et mouvements signataires de l'Accord de paix de Djouba, de même que par les représentants des pays de la région qui sont garants

et témoins de l'Accord. Des travaux de mise en œuvre du tableau d'exécution sont en cours, ce qui démontre que la paix reste la pierre angulaire des priorités du Soudan. L'engagement à mettre en œuvre le nouveau tableau d'exécution a été confirmé selon les calendriers devant permettre l'achèvement de la réalisation des points en suspens de l'Accord. Le Gouvernement de transition s'est engagé à assurer la mise en œuvre du tableau d'exécution en respectant les nouveaux délais prévus, afin de créer une dynamique vigoureuse de règlement des questions en suspens. La paix est l'objectif clef du Soudan et la priorité absolue de l'État, car la capacité de celui-ci de s'attaquer aux enjeux de sécurité et de développement du pays en dépend. Le Gouvernement de mon pays ne ménagera aucun effort pour veiller à une participation positive et constructive aux négociations avec les factions qui n'ont pas encore rejoint le processus de paix.

Nous réaffirmons notre détermination à promouvoir la protection des civils au Darfour, en particulier des femmes et des enfants, afin de préserver leur dignité humaine et de faire respecter les droits que le Soudan s'est engagé à défendre lorsqu'il a adhéré aux instruments internationaux pertinents. Nous travaillons à la mise en œuvre du Plan national de protection des civils ainsi qu'à la formation et au déploiement des éléments de la Force conjointe de maintien de la sécurité à cette fin, ce qui constitue l'une de nos principales priorités au Darfour, outre la collecte des armes légères et de petit calibre non autorisées et la mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous signalons qu'en dépit de ses faibles ressources, le Gouvernement soudanais a été en mesure de fournir à la Force conjointe de maintien de la sécurité environ 200 nouveaux véhicules équipés afin de faciliter son travail. Je suis sûr que les membres du Conseil ont remarqué que la situation au Darfour s'améliore progressivement et que de nombreuses personnes déplacées et réfugiées ont commencé à retourner dans leurs villages et leurs lieux d'origine. Par ailleurs, la situation dans les régions du Nil-Bleu et du Kordofan occidental, qui connaissaient des tensions tribales, est en train de se normaliser grâce aux mesures prises par le Gouvernement.

Les résultats de l'atelier d'évaluation de l'application de l'Accord de paix de Djouba sont axés sur l'élimination des obstacles et la résolution des problèmes. La communauté internationale doit maintenant respecter les obligations financières qui lui incombent et apporter le soutien financier annoncé, afin d'appliquer les dispositions de sécurité, de protéger les civils et de veiller

à ce que les mouvements armés restants se joignent au processus de paix.

Je saisis cette occasion pour demander à la communauté internationale d'appuyer financièrement les efforts fournis pour achever la mise en oeuvre, dans son intégralité, de l'Accord de paix de Djouba, d'autant que les dispositions de sécurité de l'Accord et les activités connexes de démobilisation et de réintégration des forces des mouvements armés sont extrêmement coûteuses et complexes en termes d'organisation, de logistique et de financement. Je remercie les pays amis qui ont toujours soutenu ces efforts. Nous insistons sur le fait qu'à cet égard, la MINUATS doit jouer un rôle plus important que celui qu'elle joue actuellement.

Le Soudan veille à coopérer avec les mécanismes chargés des droits humains. Un expert des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme s'est rendu au Soudan en février. Au cours de sa visite, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la justice l'ont assuré que le Soudan était prêt à coopérer avec lui et à faciliter son travail. Cet expert a aussi pris note des progrès réalisés dans le domaine des droits humains, ainsi que de la détermination du Soudan à garantir l'application du principe de responsabilité, afin de lutter contre l'impunité, et à respecter les droits civils et politiques.

Dans son rapport au Conseil (S/2023/154), le Secrétaire général souligne la situation économique difficile, et nous partageons son point de vue. Nous attendons avec intérêt la reprise des programmes de coopération et d'aide au développement avec les partenaires bilatéraux qui souhaitent une transition réussie au Soudan, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, afin d'atténuer les conséquences des réformes économiques en cours au Soudan et de réduire le poids de la dette extérieure. Le Soudan remplit les conditions d'une telle réduction car il a pris les mesures requises, conformément à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et est venu à bout des difficultés économiques héritées du passé. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités en fournissant diverses formes d'aide humanitaire aux centaines de milliers de réfugiés des pays voisins accueillis par le Soudan.

Dans son rapport, le Secrétaire général prend acte du fait que le Soudan progresse et a surmonté l'impasse politique grâce aux efforts du mécanisme trilatéral qui ont abouti à la signature de l'accord-cadre politique, en décembre 2022, par les dirigeants militaires, les représentants de plus de 40 partis politiques et mouvements armés signataires de l'Accord de paix de Djouba, de

syndicats et d'associations professionnelles, signature qui s'ajoute à celle de la déclaration politique à laquelle se joindront les mouvements du Darfour et les membres des Forces pour la liberté et le changement-Bloc démocratique, en particulier M. Gibril Ibrahim, Ministre des finances et chef du Mouvement pour la justice et l'égalité, et M. Minni Arko Minawi, Gouverneur de la région du Darfour et chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi.

L'engagement renouvelé des dirigeants militaires à se retirer du processus politique, à accélérer la conclusion d'un accord final et à former un gouvernement civil largement représentatif est désormais un critère de la transition politique, à la suite de l'annonce faite à la tribune de l'ONU en septembre 2022.

Le processus politique continue d'être renforcé par l'inclusion de participants tels que les personnes déplacées, les comités de résistance, les jeunes, les nomades, les éleveurs et les représentantes des femmes. La participation des femmes varie entre 26 et 35 %, un taux que même certains pays développés n'ont pas atteint.

Au cours de la semaine écoulée, les dirigeants politiques se sont efforcés d'aplanir leurs divergences, de resserrer l'unité nationale et d'accorder la priorité aux intérêts nationaux, notamment les représentants du Parti national de l'Oumma, du Parti de l'union démocratique d'origine, du Mouvement pour la justice et l'égalité, du Mouvement de libération du Soudan, du Parti de l'Oumma, de l'Alliance démocratique, du Front populaire uni, du Haut conseil des Bedja et d'autres groupes indépendants. D'autres consultations visant à nouer le dialogue avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord, dirigé par Abdel Aziz Al-Hilu, ont repris à Djouba, et l'espoir de le voir se joindre au processus politique perdure. Nous affirmons que le rôle de l'ONU doit être de soutenir le processus national, d'adopter une approche pacifique, d'instaurer un dialogue multilatéral, de parachever les dispositions de sécurité et de faciliter le retour des personnes déplacées.

Dans son rapport, le Secrétaire général mentionne aussi ce qu'il appelle des obstacles administratifs qui entraveraient le travail de la Mission. Je n'aurais pas imaginé que c'était le lieu approprié pour aborder ce sujet. Le rapport fait référence au non-octroi de visas ou d'autorisations de déplacement au personnel de la Mission. Il convient de noter que le rapport est inexact sur ce point. Nous avons la confirmation que tous les visas et autorisations de déplacement demandés par la Mission ont été délivrés, conformément à la structure

administrative de la Mission telle qu'approuvée par l'Assemblée générale. Je tiens à aborder ces questions de manière détaillée.

Les paragraphes 61 et 74 du rapport indiquent que, concernant les visas et les autorisations de déplacements internes du personnel de la Mission, des délais ont retardé l'octroi de visas d'entrée pour 19 membres du personnel et d'autorisations de déplacements. Après avoir consulté les autorités compétentes sur cette question, je peux apporter les clarifications suivantes. Des visas ont été approuvés pour 11 membres du personnel, dont les noms étaient inclus dans les effectifs indiqués. Concernant cinq autres agents, dont les détails, pour certains, n'ont pas été précisés par la Mission, nous ne savons pas s'ils viennent s'ajouter au nombre approuvé ou s'ils remplacent d'autres membres du personnel. La Mission a été invitée à fournir des explications, mais à ce jour nous n'avons reçu aucune réponse.

Au paragraphe 61, il est indiqué que la Mission a signalé que des retards de procédure avaient entravé le déploiement des fonctionnaires du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour. Après examen de la question, il est apparu qu'il n'y avait aucune demande de visa en instance concernant les 27 membres de ce comité, soit le nombre demandé par la Mission. Tous leurs visas ont été approuvés.

La Mission a aussi évoqué des restrictions aux déplacements internes imposées à son personnel. Après examen de cette question, il ressort que les autorités soudanaises n'ont ni empêché ni entravé les déplacements des membres du personnel de la Mission, même avant qu'il ne soit convenu qu'ils demanderaient des dérogations, qui ont été remplies par la Mission et le Ministère des affaires étrangères en janvier pour une période de six mois. Toutes les dérogations ont été accordées et il n'y en a plus aucune en attente.

Les affirmations qui figurent aux paragraphes 61 et 74 du rapport concernant le manque de coopération des autorités gouvernementales avec la

Mission et le fait que cela aurait entravé les efforts de cette dernière pour mettre en œuvre son mandat sont inexacts. Au contraire, les autorités soudanaises ont coopéré avec la Mission pour tous ses déplacements et aucun membre de la Mission n'a été limité dans ses déplacements. En revanche, la Mission n'autorise pas les fonctionnaires soudanais qui travaillent au Comité du cessez-le-feu permanent et au Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité à voyager à bord des avions de la MINUATS. Ces questions ont été soulevées et la Mission n'a pas communiqué les raisons pour lesquelles elle empêche les fonctionnaires soudanais de voyager dans les avions de la Mission.

Nous précisons qu'il existe un comité exécutif national composé d'institutions publiques compétentes, dont le but est de prévenir toute entrave au travail de la Mission et d'orienter ses travaux selon la grille soudanaise, conformément aux quatre piliers et objectifs stratégiques énoncés dans le mandat de la Mission. Le Soudan les considère comme prioritaires dans le cadre des opérations menées par la MINUATS. et se félicite des accomplissements de la Mission.

Pour conclure, je tiens à souligner que les partenaires de la période de transition poursuivront leurs efforts pour en garantir le succès. Dans le même temps, nous réaffirmons notre attachement au dialogue, moyen indispensable de relever les défis liés à la transition politique au Soudan. Nous réaffirmons par ailleurs notre volonté de travailler avec la communauté internationale pour surmonter les difficultés que connaît le processus de transition, afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 14 heures.